



12, rue Léon Laval - L-3372 Leudelange
Tel. : +352 420 947- Fax : +352 425 462
www.luxempart.lu
R.C.S. B27846

Déclaration intermédiaire de la direction sur les activités en 2008

Ces informations sont communiquées conformément à l'article 5 (1) de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières.

Au cours du premier trimestre 2008, les marchés boursiers ont été fortement affectés par la crise de l'immobilier américain (*sub-prime*). Le portefeuille de Luxempart n'a cependant pas été directement impacté par des corrections de valeurs.

La valeur de l'actif net consolidé par titre Luxempart au 9 mai 2008 s'élève à EUR 346 contre EUR 352 au 31 décembre 2007. Cette baisse s'explique essentiellement par l'évolution du cours de bourse de SES. Par contre, le cours de bourse de Luxempart au 9 mai 2008 s'élève à EUR 264 contre EUR 245 au 31 décembre 2007, soit une progression de 7,8%.

La trésorerie consolidée de Luxempart, après paiement du dividende brut de EUR 5,6 par titre, s'élève à EUR 59,5 millions contre EUR 61 millions fin 2007.

Au 9 mai 2008 le portefeuille se compose d'environ $\frac{3}{4}$ de valeurs cotées et $\frac{1}{4}$ de valeurs non-cotées (*Private Equity*).

Evolution des activités au niveau des valeurs cotées

Au cours du premier trimestre 2008, toutes les entités opérationnelles de SES ont enregistré une progression de leur chiffre d'affaire à taux de change constant. Le chiffre d'affaire consolidé en euro a toutefois légèrement diminué de 0,36% sur la période. L'EBITDA a progressé de 2% et le résultat net (part du groupe) a augmenté de 23,7% par rapport au premier trimestre 2007. Malgré l'échec du lancement du satellite AMC-14 et du déclin persistant du dollar américain par rapport à l'euro, SES poursuit sa voie vers une hausse du chiffre d'affaire. Les perspectives de SES demeurent saines, malgré les turbulences actuelles sur les marchés de crédit. Les activités du groupe sont peu affectées par les fluctuations à court terme du climat financier et économique dans la mesure où ces activités sont focalisées sur l'espace 'business to business', moins sensible aux cycles économiques et financiers à court terme.

Le conseil d'administration d'Audiolux, filiale de Luxempart à 99,5%, a décidé de procéder à une offre publique d'acquisition sur les actions Utopia détenues par le public au prix de EUR 25 par action. L'offre sera lancée au plus tard au cours du deuxième semestre 2008. Avec l'accord d'Utopia Management S.A., l'offre s'adressera exclusivement aux actionnaires constituant le flottant, soit environ 17,5 % du capital d'Utopia. Utopia est actuellement cotée sur le second marché (Euro MTF) de la Bourse de Luxembourg. A la suite de l'offre, Audiolux demandera à Utopia de déposer une demande de retrait de la cotation en bourse. Audiolux estime que la Bourse de Luxembourg devrait accepter la demande de retrait de la cote.

Dans le cadre du procès contre Bertelsmann et consorts dans le dossier RTL Group, la Cour de Cassation vient de rendre un arrêt qui constitue un tournant positif pour les actionnaires minoritaires représentés par leur chef de file Audiolux. En effet l'affaire a été renvoyée à la Cour de Justice Européenne qui devra se prononcer sur l'application au Luxembourg des principes relatifs à l'égalité des actionnaires résultant des textes communautaires. Par ailleurs, Bertelsmann a retiré son projet de lancer une Offre Publique d'Acquisition (OPA) à EUR 82 par titre RTL Group en raison de l'interprétation de la CSSF, qui estime que les dispositions sur le *squeeze-out* contenues dans la loi luxembourgeoise sur les offres publiques seraient inapplicables.

Luxempart-Energie, filiale de Luxempart à 51%, détient 30% de Cegedel et 5% de la Société Electrique de l'Our. Luxempart-Energie, qui détient deux mandats au conseil d'administration de Cegedel, suit de près le processus concernant le rapprochement éventuel entre Cegedel, Saar Ferngas et Soteg. Par ailleurs, Luxempart-Energie attendra les valorisations définitives des sociétés impliquées, les rapports d'échange proposés et les modalités d'une éventuelle OPA avant de définir sa position.

Evolution des activités au niveau des valeurs non-cotées

Luxempart a acquis 30% du capital de DS Care, une société luxembourgeoise dont l'objectif est de devenir un opérateur européen dans le secteur des maisons de retraite et des soins pour personnes âgées. L'investissement initial, qui est de EUR 2,7 millions sera progressivement augmenté au fur et à mesure du développement envisagé ensemble avec d'autres actionnaires financiers. DS Care Italia, la filiale italienne de DS Care, vient d'acquérir Argento Vivo, une société gérant deux maisons de retraite basées à Milan et qui est sur le point de finaliser deux autres acquisitions dans la même région. DS Care Italia envisage d'atteindre 700 lits d'ici la fin de l'année 2008.

Luxempart vient également de reprendre, ensemble avec S-UBG AG, une société d'investissement allemande de la région d'Aix-la-Chapelle, et le management, toutes les actions de la société QUIP AG située à Baesweiler près de Aix-la-Chapelle. QUIP offre des services de travail intérimaire et d'*outsourcing* en Nordrhein-Westfalen. Luxempart détient 60% du capital pour un investissement d'environ EUR 6,5 millions. Le financement a été structuré par un *leveraged buy out (LBO)* ensemble avec des banques allemandes et une banque luxembourgeoise. L'investissement dans QUIP répond à la volonté de Luxempart d'étendre ses activités *Private Equity* en Allemagne.

Luxempart détient aussi des positions dans certains fonds d'investissements *Private Equity* actifs dans des secteurs spécialisés. Trois d'entre-eux ont procédé à des appels de fonds en vue de financer certaines de leurs acquisitions. Luxempart a notamment versé EUR 402 092 lors de l'appel de fonds réalisé par DEFI III en mars 2008, EUR 300 000 lors de l'appel de fonds réalisé par NTVC II en avril 2008 et EUR 205 614 lors de l'appel de fonds réalisé par APAX en mai 2008.

Luxempart, via sa filiale à 100% Audiocom, a participé à l'opération de restructuration de la dette et du capital de IEE. A l'occasion de cette opération, Audiocom a perçu sur son investissement initial EUR 5,8 millions, tout en conservant sensiblement le même taux de participation dans IEE (soit 9,6%). Cette opération a généré, pour le groupe Luxempart, une plus-value de EUR 4,8 millions qui sera reprise dans le compte de profits et pertes consolidé.

Durant ce début d'exercice 2008, ICP SICAR S.A., détenue à 50% par Luxempart, a réinvesti EUR 2 millions supplémentaires dans Vemedia Pharma NV portant ainsi son engagement total à EUR 6 millions pour 7% du capital. Le Groupe Vemedia est une entreprise de pointe dans le domaine de l'automédication, des produits pour la santé, des matières premières pharmaceutiques et des insecticides, avec des activités aux Pays-Bas et en Belgique. ICP SICAR S.A. a acquis 40% de Kyotec Group (holding de la société belge Belgo Metal), aux côtés

de Defi Gestion et le management, pour une contre-valeur de EUR 4 millions. Kyotec Group se profile comme un des principaux acteurs européens dans le domaine des murs-rideaux, avec un accent particulier sur la limitation de consommation d'énergie dans les immeubles de bureaux. ICP SICAR S.A. a également cédé sa participation en ETC, réalisant un IRR de 40%.

Perspectives

Au 9 mai 2008, le portefeuille de Luxempart recèle un potentiel de plus-value significatif.

Par ailleurs, nos principales participations ont annoncé et partiellement déjà payé un dividende pour l'exercice 2007 en progression par rapport à l'exercice précédent, ce qui permet de prévoir une augmentation du résultat récurrent de Luxempart en 2008.

Leudelange, le 9 mai 2008